

DEPARTEMENT
DE LA LOIRE

LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

ARRONDISSEMENT
DE MONTBRISON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DECISIONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20220609-2022DEC141-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2022

Le Président de Loire Forez agglomération,

Objet : : Vente de biens

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10 qui précise les conditions de délégation de l'organe délibérant au président de l'EPCI,
- Vu la délibération n°3 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 actant l'élection de M. Christophe BAZILE en tant que président de Loire Forez agglomération,
- Vu la délibération n°9 du conseil communautaire en date du 11 juillet 2020 donnant délégation au Président,
- Vu la délibération n° 1 du conseil communautaire en date du 20 octobre 2020 complétant la liste des délégations au Président,
- Considérant l'intérêt d'optimiser la gestion du patrimoine de Loire Forez Agglomération en aliénant des biens,
- Considérant le résultat de la vente aux enchères organisée via une plateforme électronique,

DECIDE

Article 1 : de procéder à l'aliénation des biens suivants :

- 4 pneus MICHELIN type « été » de référence 195/65/15 95T (état mi-usure) : ces biens sont vendus pour un montant de 60 € TTC à M. VILVERT Raymond – 3 chemin de Lunard – 42600 LEZIGNEUX.
- 4 pneus MICHELIN type « Alpin » de référence 205/65/15 94H (état mi-usure) : ces biens sont vendus pour un montant de 75 € TTC à M. LAVERGNE Rémi – 243 route de Lavieu – 42560 MARGERIE CHANTAGRET.
- 4 pneus MICHELIN type « été » de référence 195/65/15 91H (état mi-usure) : ces biens sont vendus pour un montant de 60 € TTC à M. DIOLOGENT Julien – 118 route des Ceinturets – 42240 ST MAURICE EN GOURGOIS.
- 2 pneus MICHELIN type « neige » de référence 205/60/16 96H (état mi-usure) : ces biens sont vendus pour un montant de 30 € TTC à M. FAELLI Alban – 77 route de Quérézieux – 42600 VERRIERES EN FOREZ.
- 4 roues (pneus BRIDGESTONE type « été », mi-usure + jantes) : ces biens sont vendus pour un montant de 120 € TTC à M. FARRA Mathieu – 154 route de Chanry – 42600 CHAMPDIEU.

Le montant total de la vente représente ainsi la somme de 345 € TTC.
Il sera procédé à la sortie d'inventaire de ces biens.

Article 2 : Cette décision sera portée à la connaissance de Madame la Trésorière de Montbrison.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions et présentée à la prochaine séance du conseil communautaire afin d'en prendre acte.

Fait à Montbrison, le 30/05/2022

*Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon via le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la publication.*

Le Président,

Christophe BAZILE